

Précision du jeudi 5 février :

Nous avons réussi à obtenir aujourd'hui confirmation par la CNIL du fait qu'elle n'a pas encore rendu d'avis concernant le fichier informatique de saisie des résultats des évaluations de CE1 et CM2 du ministère de l'Education nationale.

La saisie des résultats dans ce fichier est donc bien illégale, du moins jusqu'à ce que la CNIL rende un avis. Il se pourrait qu'elle se prononce prochainement.

Nous ne pouvons que confirmer notre message d'hier contenant le modèle de lettre à envoyer pour refuser que les résultats des enfants soient saisis dans ce fichier national et nous adressons une lettre en ce sens au ministre de l'Education nationale.

La FCPE nationale